

Préambule

La politique d'investissement de la MRC de Matawinie repose sur la base de la viabilité. Celle-ci est mesurée selon le mérite du projet, suivant la compétence du promoteur, la pérennité estimée du projet et selon ses retombées économiques et sociales. Les montants disponibles sont déterminés annuellement dans les budgets de la MRC.

Objectifs du programme

- Favoriser les événements¹ thématiques (émergents ou existants) venant animer le milieu par une programmation riche et attractive.
- Accroître l'achalandage et le rayonnement du milieu où se déroule l'événement afin d'augmenter les retombées économiques.
- Supporter les événements qui mettent en place des partenariats variés en impliquant leur milieu.
- Encourager le renouvellement des événements et de leur programmation.

Nature de l'aide

- Aide financière non remboursable dégressive selon le nombre de demandes déposées dans le cadre de ce programme et du pointage obtenu lors de l'évaluation des critères (voir en annexe) pour l'attribution du financement.
- La contribution de la MRC peut être d'un maximum de 10 % du coût total du projet pour les événements récurrents et de 15 % pour les événements de deux (2) ans et moins, jusqu'à concurrence d'un maximum de 2 000 \$.

Projet admissible

- Un événement se déroulant sur le territoire de la Matawinie, d'une durée minimum de 2 jours consécutifs ou justifiant un budget supérieur à 40 000 \$ impliquant des partenaires financiers majeurs autres que municipal. Ce dernier critère ne s'appliquant pas aux anniversaires de fondation municipale.
- Le programme peut soutenir un nouvel événement ou un événement déjà existant.
- L'événement doit présenter un montage financier diversifié (partenaires privés et publics).

¹ Définition d'un événement : Une activité ou un ensemble d'activités d'animation se déroulant autour d'un thème central et selon une programmation ayant une durée limitée.

Dépenses admissibles

- Les dépenses admissibles peuvent couvrir l'ensemble des coûts de l'événement. Toutefois seront priorisés les coûts des activités amenant une valeur ajoutée à l'événement (nouvelles activités, partenariat avec le milieu, promotion ciblée, etc.).

Dépenses non admissibles

- Le programme ne permet pas de payer des dépenses pour de l'animation récurrente (ex. : animation régulière des services de loisirs des municipalités, etc.).

Clientèles admissibles

- Le promoteur qui dépose la demande doit être un organisme à but non lucratif, une municipalité ou une entreprise privée.

Modalités du programme

- Le promoteur peut déposer une demande en tout temps au cours de l'année. Il doit toutefois respecter les dates* de tombées suivantes :
 - o Au plus tard le 2 mai pour les événements de l'été/automne;
 - o au plus tard le 1^{er} octobre pour les événements d'hiver.
- * Lorsqu'une de ces dates tombe un jour férié, un samedi ou un dimanche, elle est alors reportée au premier jour ouvrable suivant.

Modalités du déboursé

- L'aide financière est décaissée en un seul versement, à la réception du rapport final, lequel doit être reçu dans le mois suivant l'événement.

Documents à fournir pour déposer une demande :

- Formulaire de demande d'aide financière dûment rempli, incluant :
 - o revue de presse et outils promotionnels de la dernière édition;
 - o lettres ou résolutions des engagements des partenaires financiers;
 - o rapport d'activités de l'année précédente si applicable.

Annexe Critères

Pourcentage du financement selon le nombre de demandes déposées par événement

Tableau de % d'octroi	
Nombre de demandes déposées	% octroyé
1	100 %
2	100 %
3	80 %
4	80 %
5	70 %
6	70 %
7	60 %
8	60 %
9	50 %
10	45 %
11	25 %
12	0 %

Validation des critères d'admissibilité

Un événement se déroulant sur le territoire de la Matawinie, d'une durée minimum de 2 jours consécutifs ou justifiant un budget supérieur à 40 000 \$ impliquant des partenaires financiers majeurs autres que municipal, à l'exception faite d'un anniversaire municipal (ex. 150 ^e).	
L'événement présente un montage financier diversifié.	
Financement maximum de 10 % du coût total de projet pour les événements récurrents et de 15 % pour les événements de 2 ans et moins, jusqu'à concurrence de 2 000 \$.	

Évaluation pour l'attribution du financement

Critères	Cote	Anniversaire
1. L'événement a une thématique centrale évidente et vient animer le milieu par une programmation riche et attractive pour sa clientèle visée.	/ 6	/10
2. L'événement contribue à faire rayonner la Matawinie hors région par une bonne couverture médiatique.	/ 2	S.O.
3. L'événement est attractif de par son fort achalandage hors municipalité dont les retombées économiques sont démontrées ou démontrables.	/ 4	S.O.
4. L'événement met en place des partenariats variés en impliquant son milieu.	/ 4	/10
5. L'événement présente un budget prévisionnel équilibré.	/ 2	/5
6. L'événement présente un montage financier diversifié	/ 2	S.O.
7. L'événement apporte un élément de développement ou d'innovation significatif par rapport à sa dernière édition.	/ 2	S.O.
8. Viabilité, récurrence et pérennité du projet.	/ 1	S.O.
9. Expertise du promoteur.	/ 2	S.O.
Total :	/ 25	/25

Attribution de l'aide financière admissible demandée, selon les critères du fonds et le pointage obtenu :

19 à 25 = 100 % du montant admissible

14 à 18 points = 75 % du montant admissible

10 à 13 points = 50 % du montant admissible

Moins de 10 = Refus